L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 MAI 1887.

60me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 19 MAI 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

VENTES DE CE JOUR.

Par Fendel Horn constable—coin des rues Morales et Press, un lot de perches (hoop poles).

Par Stephen Derlée, au No 14 rue de Chartres—hydromètres, pyromètres, thermomètres.

La vente des diamants de la Couronne de France.

Nous n'avons jamais été, nous ne serons jamais partisans des révolutions sanglantes. Nous ne sommes pas de ceux qui aiment à rompre brutalement avec le passé, à en anéantir impitoyablement les souvenirs, surtout, quand ils ont de la grandeur et ont conservé un charme qui va droit au cœur. A seize ans de distance, les horreurs de la Commune nous font encore frémir. Nous ne comprendrons jamais la haine sauvage qui s'attaque aux chefs d'œuvre de l'a t, aux productions du génie de l'homme. A la seule pensée des assassinats et des incendies de 1871, on se voile la face. A notre époque, ce sont autant d'abominables anachronismes; ils feraient douter de la démocratie, si la démocratie était en cause. Heureusement pour elle, on s'aperçoit, bientôt que l'idée politique était absente chez les misérables qui étaient à la tête du mouvement et qui, affolés par la fureur de destruction, s'attaquaient indistinctement à tout ce qui tombait sous leurs mains.

On trouve un semblant, nous ne dirons pas d'excuse, mais d'explication, à l'incendie des Tuileries. On pouvait plus ou moins dire qu'elles avaient servi de repaire à la tyrannie, qu'elles représentaient un système politique odieux. Si inutilement atroce, si odieusement inéuse que fût l'acte—car l'honnêteté défraie toujours l'acharnement contre des pierres innocentes, contre un monument qui rappelait de splendides souvenirs—il y avait là une ombre de raison, mais que penser de l'embrasement de l'Hôtel-de-Ville, le berceau de toutes les libertés civiles et politiques modernes, le palais du peuple? Evidemment on n'avait affaire qu'à des fous, à des enragés, à des êtres dangereux, dont il fallait, à tout prix, débarrasser la société. On a été sévère pour les communards; a-t-on mal fait? Doit-on regretter les exécutions? Malgré l'incontestable patriotisme de Gambetta, malgré la haute valeur intellectuelle qu'il nous faut lui reconnaître, nous avouons n'avoir jamais compris l'amnistie qu'il a fait voter en leur faveur. Il en a été cruellement puni, du reste; il en est mort victime.

Seize ans se sont écoulés depuis ces mémorables atrocités. La paix n'a pas cessé, depuis, de régner dans la rue. La République s'est peu à peu, insinuée dans les veines de la nation; elle a fait des progrès constants en dépit des instabilités ministérielles, des fautes du gouvernement, au premier rang desquelles il faut placer le désordre et la maladroite administration des finances. Nous assistons encore, en ce moment, à une crise de cabinet, fruit de l'absence d'esprit d'économie dans les régions officielles. A cela près, on peut dire qu'il y a, aujourd'hui, plus que jamais, depuis 1870, apaisement à l'intérieur.

C'est à ce moment que, dans un pays où les traditions ont toujours été si puissantes et restent encore vivaces, il se passe, sans émoi ou le moins du monde l'opinion, un fait qui, il y a cinquante, trente, vingt ans, eût soulevé des milliers de protestations.

On sait ce que sont les diamants de la Couronne de France: un dépôt de joyaux qui appartiennent au Trésor national. Ils ont, de tout temps, été un objet d'orgueil pour le pays; on se les transmettait de dynastie en dynastie; certains rois s'étaient même fait gloire d'y ajouter quelque bijou rare, quelque pierre précieuse que leur avait disputée une autre puissance. Dans les réunions solennelles, soit à un mariage, soit à un couronnement, soit à quelque réception d'un monarque étranger, la souveraine se parait de quelques-uns de ces joyaux, tous d'un grand prix, quelques-uns admirablement travaillés, véritables œuvres d'art; puis on replaçait ce tout, avec soin, dans le trésor. C'étaient des reliques que la nation gardait et que les dynasties et les règnes se transmettaient comme, dans les familles, on se lègue, de génération en génération, certains objets qui rappellent des faits mémorables.

Bien que les diamants ne servissent qu'à la Cour, dans de grands et rares solennités, on y avait tenu jusqu'ici. Sous le régime républicain, des gouvernants avaient, sous un prétexte ou sous un autre, essayé de s'en défaire; ils n'y avaient jamais réussi. Il s'élevait, dans l'opinion, une vive opposition qui arrêtait les tentatives des plus téméraires. Il semblait que la nation eût une arrière-pensée. On aurait dit qu'elle n'avait pas renoncé à toute idée de retour de la monarchie et qu'en cas de rechute du régime présent, par incapacité ou par impossibilité, elle ne voulait pas dépouiller d'avance ses gouvernants futurs des trésors dont avaient joui les chefs dans le passé.

A l'heure qu'il est, plus rien de pareil. On a présenté un projet de loi qui a soulevé quelques objections, comme toujours; on l'a discuté assez froidement. Rien qui annonçât que l'opinion publique fût froissée, scandalisée. La loi adoptée par les deux Chambres, on ne s'est pas pressé d'opérer la vente, comme font, d'ordinaire, ceux qui profitent d'un moment d'oubli du détenteur d'un objet auquel il tient, et règlent immédiatement la transaction, de peur que le vendeur, revenu à lui, ne change d'avis. On a pris son temps, au contraire—car la loi ne date pas d'aujourd'hui—puis, à un moment donné, ou a publié les annonces habituelles, comme s'il s'agissait d'une loterie de tableaux ou d'une collection de bibelots provenant d'une riche famille ou d'un cabinet plus ou moins célèbre. A l'heure indiquée, le marteau du commissaire-priseur s'est fait entendre; la vente s'a la criée a commencé et elle se continue, au milieu de l'indifférence générale, ne provoquant d'intérêt que parmi les amateurs de curiosités, de bijoux précieux, et parmi les millionnaires qui veulent en parer leurs femmes et leurs filles. Dans quinze jours, il ne restera presque plus rien de cette collection—la plus belle, la plus complète de toutes peut-être; elle sera dispersée aux quatre vents de l'horizon, partie en Amérique, partie en Angleterre, partie en Russie. Le produit de la vente sera consacré à des œuvres de bienfaisance. Dans un mois, il n'en sera plus question et la France républicaine continuera froidement son train de vie ordinaire.

On n'a guère relevé le fait; il a été suivi de peu de commentaires. Au premier abord, il semble insignifiant; il est, en réalité, d'une haute importance! C'est, au premier chef, un signe des temps. L'indifférence manifestée par la France, à l'occasion de la vente des diamants prouve qu'il s'y est opéré un grand changement dans les idées des populations. Il permet bien nettement que le pays a quitté la monarchie sans intention de retour et ne cède pas à un mouvement de colère, à un entraînement irréfléchi. On ne voit point les partisans de l'ancien régime se couvrir le visage avec horreur; on ne voit pas les auteurs du nouveau régime battre des mains avec fureur, comme après un triomphe auquel ils ne s'attendaient pas. C'est tranquillement que tout cela se passe, sans exciter la moindre émotion.

En vérité, les traditions sont évanouies, les vieilles illusions envolées, les anciennes idoles brisées, et les régimes d'en quoi allée avec les autres institutions du pays, ne peut plus [illegible] pour le [illegible]

APRÈS L'AFFAIRE SCHNÆBELÉ.

La Liberté:

Lorsqu'au début de l'affaire Schnæbelé, nous recommandions à tous le calme et le sang-froid, nous ne nous trompions pas en affirmant que ce regrettable incident s'arrangerait nécessairement dans le sens que commandaient la justice et le respect des devoirs internationaux. Le résultat confirme nos prévisions. L'allemagne a donné à la France les satisfactions que notre pays était en droit d'exiger. M. Schnæbelé a été mis en liberté. La crise est passée. Le conflit a été évité. Il ne reste plus qu'à tirer la morale de l'affaire. La chose vaut, en effet, la peine qu'on y réfléchisse sérieusement.

Disons d'abord, dans un sentiment de loyale impartialité, que tout le monde a contribué à l'heureux dénouement de cette fâcheuse aventure et mérite d'en être félicité.

En France, la presse et l'opinion ont fait preuve d'une prudence et d'une dignité auxquelles l'Europe entière a rendu hommage, et qui ont singulièrement facilités les négociations délicates qui se suivaient à Berlin. La double épreuve à laquelle nous avons été soumis dans ces derniers temps, à l'époque des élections du Reichstag et au moment de guet-apens de Pagny, attestent les progrès qu'a faits l'éducation patriotique de la France, et la conscience que nous avons de nos responsabilités. Nous avons appris à nous contenir et à nous modérer. Nous savons ne plus nous exciter follement et témérairement. Nous ne répondons aux provocations qu'on nous adresse que par la froide attitude du droit qui n'a besoin ni de vain bruit ni de bravades inutiles pour s'affirmer et se faire respecter. Ce n'est là ni de la faiblesse ni de la timidité. Pour être prudents et réservés, nous n'abandonnons rien de nos légitimes prétentions et l'on sait maintenant que nous sommes prêts à les soutenir jusqu'au bout, s'il le faut.

L'opinion, au dehors, a été vivement impressionnée par cette façon digne et grave de défendre nos droits. Toute la presse étrangère en a rendu témoignage et nous a donné en cette dernière occasion un concours dont nous la remercions hautement. Il est certain que cette approbation universelle a exercé une influence sérieuse sur les décisions de la chancellerie allemande. M. de Bismarck est un homme d'Etat trop habile pour s'être exposé à avoir contre lui, en définitive, le verdict de la conscience publique dans tout le monde civilisé.

Nous pouvons dire également, sans crainte d'être démentis, que tous les gouvernements ont manifesté le sincère désir de voir se terminer l'incident de Pagny par une transaction honorable, et non pas caché qu'à leur avis tous les droits étaient du côté de la France. Cette unanimité s'a certainement pas été étrangère à la bonne volonté que nous avons rencontrée à Berlin.

Car nous serions injustes si nous ne reconnaissons pas que M. de Bismarck a mis, dans cette désagréable affaire, un très louable esprit de conciliation. Il n'a sans doute fait en sorte que le gouvernement allemand s'en tire le mieux possible. C'est pourquoi, écartant la question de territorialité et de guet-apens, il s'est rejeté sur la convention de 1877 qui a permis de considérer comme un sauf-conduit inviolable l'appel de M. Schnæbelé sur la frontière pour affaire de service. C'est aussi pour cela qu'il a fait publier, par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, une sorte d'acte d'accusation contre le commissaire français; mais, au fond, il a parfaitement compris que les procédés de ses agents ne pouvaient s'excuser, et il n'a pas hésité à leur donner tort. L'Allemagne est assez forte pour n'avoir pas besoin de recourir à de pareils moyens le jour où elle voudra vraiment nous chercher querelle.

Enfin, il n'est personne, en France et à l'étranger, qui ne reconnaisse le tact, l'habileté et en même temps la fermeté dont fait preuve ceux qui ont dirigé dans ce débat notre action diplomatique. C'est un honneur pour eux et nul ne songera à l'amoindrir.

Maintenant que reste-t-il de ce nuage dont l'horizon politique a été assombri pendant huit jours et d'où pouvait sortir un orage?

Il reste pour tous un avertissement qui ne doit plus être oublié.

Il ne faudrait pas beaucoups d'incidents de même nature pour brouiller définitivement les cœurs entre l'Allemagne et la France. Cette exigence de passion, cette modération des hommes d'Etat, que nous avons admirées cette fois encore, risquerait fort de se troubler si on les mettait trop souvent à l'épreuve.

Tout commande d'agir, de part et d'autre, avec la plus extrême prudence. Il importe surtout de ne pas donner des proportions exagérées à des faits d'importance secondaire qu'il vaudrait mieux traiter dans le secret des rapports diplomatiques au lieu de les faire éclater violemment au grand jour.

Nous ne comprenons rien à l'extrême susceptibilité de l'Allemagne à l'égard de M. Schnæbelé. Que veut-elle donc que fasse un commissaire de police de la frontière et ce n'est de surveiller, à tout moi ce qui se passe de l'autre côté, de s'efforcer d'être renseigné exactement et de renseigner son gouvernement sur tout ce que fait un voisin, qui, demain, peut être un ennemi? Il est hors de doute que les commissaires allemands agissent de même et c'est certainement leur droit et leur devoir. Si nous voulions user de représailles, nous en aurions bien plus de sujets que n'en ont contre nous les autorités allemandes. C'est notre fatalité, dans ces sortes d'affaires, de n'avoir jamais réussi. Il s'élèvait, dans l'opinion, une vive opposition qui arrêtait les tentatives des plus téméraires. Il semblait que la nation eût une arrière-pensée. On aurait dit qu'elle n'avait pas renoncé à toute idée de retour de la monarchie et qu'en cas de rechute du régime présent, par incapacité ou par impossibilité, elle ne voulait pas dépouiller d'avance ses gouvernants futurs des trésors dont avaient joui les chefs dans le passé.

A l'heure qu'il est, plus rien de pareil. On a présenté un projet de loi qui a soulevé quelques objections, comme toujours; on l'a discuté assez froidement. Rien qui annonçât que l'opinion publique fût froissée, scandalisée. La loi adoptée par les deux Chambres, on ne s'est pas pressé d'opérer la vente, comme font, d'ordinaire, ceux qui profitent d'un moment d'oubli du détenteur d'un objet auquel il tient, et règlent immédiatement la transaction, de peur que le vendeur, revenu à lui, ne change d'avis. On a pris son temps, au contraire—car la loi ne date pas d'aujourd'hui—puis, à un moment donné, on a publié les annonces habituelles, comme s'il s'agissait d'une loterie de tableaux ou d'une collection de bibelots provenant d'une riche famille ou d'un cabinet plus ou moins célèbre. A l'heure indiquée, le marteau du commissaire-priseur s'est fait entendre; la vente à la criée a commencé et elle se continue, au milieu de l'indifférence générale, ne provoquant d'intérêt que parmi les amateurs de curiosités, de bijoux précieux, et parmi les millionnaires qui veulent en parer leurs femmes et leurs filles. Dans quinze jours, il ne restera presque plus rien de cette collection—la plus belle, la plus complète de toutes peut-être; elle sera dispersée aux quatre vents de l'horizon, partie en Amérique, partie en Angleterre, partie en Russie. Le produit de la vente sera consacré à des œuvres de bienfaisance. Dans un mois, il n'en sera plus question et la France républicaine continuera froidement son train de vie ordinaire.

On n'a guère relevé le fait; il a été suivi de peu de commentaires. Au premier abord, il semble insignifiant; il est, en réalité, d'une haute importance! C'est, au premier chef, un signe des temps. L'indifférence manifestée par la France, à l'occasion de la vente des diamants prouve qu'il s'y est opéré un grand changement dans les idées des populations. Il permet bien nettement que le pays a quitté la monarchie sans intention de retour et ne cède pas à un mouvement de colère, à un entraînement irréfléchi. On ne voit point les partisans de l'ancien régime se couvrir le visage avec horreur; on ne voit pas les auteurs du nouveau régime battre des mains avec fureur, comme après un triomphe auquel ils ne s'attendaient pas. C'est tranquillement que tout cela se passe, sans exciter la moindre émotion.

En vérité, les traditions sont évanouies, les vieilles illusions envolées, les anciennes idoles brisées, et les régimes d'en quoi allée avec les autres institutions du pays, ne peut plus [illegible] pour le [illegible]

En province, depuis deux semaines, nous avons eu mainte occasion de constater cette concordance parfaite de la presse et des citoyens. Ce qu'elle disait, ils la disaient d'eux-mêmes, spontanément, avant d'avoir lu "le journal", et l'appréciation ne variait point.

Certes, voilà une malheureuse affaire, et nous voudrions bien qu'elle s'arrangeât, la meilleure des guerres ne valant rien. Mais, après tout, si le loup nous attaque, nous nous défendrons, et l'on ne nous mangera pas aisément. Vaut-il mieux, dans un sentiment de loyale impartialité, que tout le monde a contribué à l'heureux dénouement de cette fâcheuse aventure et mérite d'en être félicité.

En France, la presse et l'opinion ont fait preuve d'une prudence et d'une dignité auxquelles l'Europe entière a rendu hommage, et qui ont singulièrement facilités les négociations délicates qui se suivaient à Berlin. La double épreuve à laquelle nous avons été soumis dans ces derniers temps, à l'époque des élections du Reichstag et au moment de guet-apens de Pagny, attestent les progrès qu'a faits l'éducation patriotique de la France, et la conscience que nous avons de nos responsabilités. Nous avons appris à nous contenir et à nous modérer. Nous savons ne plus nous exciter follement et témérairement. Nous ne répondons aux provocations qu'on nous adresse que par la froide attitude du droit qui n'a besoin ni de vain bruit ni de bravades inutiles pour s'affirmer et se faire respecter. Ce n'est là ni de la faiblesse ni de la timidité. Pour être prudents et réservés, nous n'abandonnons rien de nos légitimes prétentions et l'on sait maintenant que nous sommes prêts à les soutenir jusqu'au bout, s'il le faut.

L'opinion, au dehors, a été vivement impressionnée par cette façon digne et grave de défendre nos droits. Toute la presse étrangère en a rendu témoignage et nous a donné en cette dernière occasion un concours dont nous la remercions hautement. Il est certain que cette approbation universelle a exercé une influence sérieuse sur les décisions de la chancellerie allemande. M. de Bismarck est un homme d'Etat trop habile pour s'être exposé à avoir contre lui, en définitive, le verdict de la conscience publique dans tout le monde civilisé.

Nous pouvons dire également, sans crainte d'être démentis, que tous les gouvernements ont manifesté le sincère désir de voir se terminer l'incident de Pagny par une transaction honorable, et non pas caché qu'à leur avis tous les droits étaient du côté de la France. Cette unanimité s'a certainement pas été étrangère à la bonne volonté que nous avons rencontrée à Berlin.

Car nous serions injustes si nous ne reconnaissons pas que M. de Bismarck a mis, dans cette désagréable affaire, un très louable esprit de conciliation. Il n'a sans doute fait en sorte que le gouvernement allemand s'en tire le mieux possible. C'est pourquoi, écartant la question de territorialité et de guet-apens, il s'est rejeté sur la convention de 1877 qui a permis de considérer comme un sauf-conduit inviolable l'appel de M. Schnæbelé sur la frontière pour affaire de service. C'est aussi pour cela qu'il a fait publier, par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, une sorte d'acte d'accusation contre le commissaire français; mais, au fond, il a parfaitement compris que les procédés de ses agents ne pouvaient s'excuser, et il n'a pas hésité à leur donner tort. L'Allemagne est assez forte pour n'avoir pas besoin de recourir à de pareils moyens le jour où elle voudra vraiment nous chercher querelle.

Enfin, il n'est personne, en France et à l'étranger, qui ne reconnaisse le tact, l'habileté et en même temps la fermeté dont fait preuve ceux qui ont dirigé dans ce débat notre action diplomatique. C'est un honneur pour eux et nul ne songera à l'amoindrir.

Maintenant que reste-t-il de ce nuage dont l'horizon politique a été assombri pendant huit jours et d'où pouvait sortir un orage?

Il reste pour tous un avertissement qui ne doit plus être oublié.

Il ne faudrait pas beaucoups d'incidents de même nature pour brouiller définitivement les cœurs entre l'Allemagne et la France. Cette exigence de passion, cette modération des hommes d'Etat, que nous avons admirées cette fois encore, risquerait fort de se troubler si on les mettait trop souvent à l'épreuve.

Tout commande d'agir, de part et d'autre, avec la plus extrême prudence. Il importe surtout de ne pas donner des proportions exagérées à des faits d'importance secondaire qu'il vaudrait mieux traiter dans le secret des rapports diplomatiques au lieu de les faire éclater violemment au grand jour.

Nous ne comprenons rien à l'extrême susceptibilité de l'Allemagne à l'égard de M. Schnæbelé. Que veut-elle donc que fasse un commissaire de police de la frontière et ce n'est de surveiller, à tout moi ce qui se passe de l'autre côté, de s'efforcer d'être renseigné exactement et de renseigner son gouvernement sur tout ce que fait un voisin, qui, demain, peut être un ennemi? Il est hors de doute que les commissaires allemands agissent de même et c'est certainement leur droit et leur devoir. Si nous voulions user de représailles, nous en aurions bien plus de sujets que n'en ont contre nous les autorités allemandes. C'est notre fatalité, dans ces sortes d'affaires, de n'avoir jamais réussi. Il s'élevait, dans l'opinion, une vive opposition qui arrêtait les tentatives des plus téméraires. Il semblait que la nation eût une arrière-pensée. On aurait dit qu'elle n'avait pas renoncé à toute idée de retour de la monarchie et qu'en cas de rechute du régime présent, par incapacité ou par impossibilité, elle ne voulait pas dépouiller d'avance ses gouvernants futurs des trésors dont avaient joui les chefs dans le passé.

A l'heure qu'il est, plus rien de pareil. On a présenté un projet de loi qui a soulevé quelques objections, comme toujours; on l'a discuté assez froidement. Rien qui annonçât que l'opinion publique fût froissée, scandalisée. La loi adoptée par les deux Chambres, on ne s'est pas pressé d'opérer la vente, comme font, d'ordinaire, ceux qui profitent d'un moment d'oubli du détenteur d'un objet auquel il tient, et règlent immédiatement la transaction, de peur que le vendeur, revenu à lui, ne change d'avis. On a pris son temps, au contraire—car la loi ne date pas d'aujourd'hui—puis, à un moment donné, on a publié les annonces habituelles, comme s'il s'agissait d'une loterie de tableaux ou d'une collection de bibelots provenant d'une riche famille ou d'un cabinet plus ou moins célèbre. A l'heure indiquée, le marteau du commissaire-priseur s'est fait entendre; la vente à la criée a commencé et elle se continue, au milieu de l'indifférence générale, ne provoquant d'intérêt que parmi les amateurs de curiosités, de bijoux précieux, et parmi les millionnaires qui veulent en parer leurs femmes et leurs filles. Dans quinze jours, il ne restera presque plus rien de cette collection—la plus belle, la plus complète de toutes peut-être; elle sera dispersée aux quatre vents de l'horizon, partie en Amérique, partie en Angleterre, partie en Russie. Le produit de la vente sera consacré à des œuvres de bienfaisance. Dans un mois, il n'en sera plus question et la France républicaine continuera froidement son train de vie ordinaire.

On n'a guère relevé le fait; il a été suivi de peu de commentaires. Au premier abord, il semble insignifiant; il est, en réalité, d'une haute importance! C'est, au premier chef, un signe des temps. L'indifférence manifestée par la France, à l'occasion de la vente des diamants prouve qu'il s'y est opéré un grand changement dans les idées des populations. Il permet bien nettement que le pays a quitté la monarchie sans intention de retour et ne cède pas à un mouvement de colère, à un entraînement irréfléchi. On ne voit point les partisans de l'ancien régime se couvrir le visage avec horreur; on ne voit pas les auteurs du nouveau régime battre des mains avec fureur, comme après un triomphe auquel ils ne s'attendaient pas. C'est tranquillement que tout cela se passe, sans exciter la moindre émotion.

En vérité, les traditions sont évanouies, les vieilles illusions envolées, les anciennes idoles brisées, et les régimes d'en quoi allée avec les autres institutions du pays, ne peut plus [illegible] pour le [illegible]

LOUISIANE.

Le Courrier, Opelousas, paroisse St-Landry, du 14 mai:

Nous avons eu plusieurs ondées dans notre paroisse, durant la semaine qui vient de s'écouler. On a, cette année, semé beaucoup de maïs et il est en bon état. De nombreux planteurs sont occupés à sarcler celui qu'ils ont semé en février et en mars, tandis que d'autres préfèrent travailler leur coton avant d'en finir avec leur grain. L'ensemencement du coton est achevé; la plante vient très convenablement. On sème encore le riz. Celui qui a été confié à la terre, en mars et en avril, pousse aussi bien qu'on peut le désirer. On en fera une forte récolte cette année. Celle des pommes de terre promet beaucoup. Nos planteurs sont enchantés, pleins d'énergie et de confiance, et les travailleurs font consciencieusement leur besogne. Si la saison continue comme elle a commencé et que nous n'avons pas d'ouragans désastreux, St-Landry fera une moisson plus abondante que depuis nombre d'années.

— Un jeune homme du Kentucky, employé ici, dans une industrie lucrative, a l'intention d'établir, à Opelousas, une fabrique de conserves, de fruits et de légumes en bottes. Il croit pouvoir les vendre à très bas prix et faire de bonnes affaires.

— Deux habitants du Kentucky, MM. Scott et Lail, viennent de passer plusieurs jours ici. Ils ont inspecté nos terres, puis sont repartis pour leur pays, mardi dernier, après avoir fait plusieurs achats à la Louisiana Land Company. M. Scott a acheté 320 acres, pour lui-même, à neuf milles à l'ouest de notre localité; il voulait acheter, également, 1200 acres pour des parents et des amis qu'il a dans le Kentucky et qu'il veut amener avec lui, l'hiver prochain. M. Lail a fait l'acquisition de 800 acres à douze milles, également à l'ouest; près de 700 autres acres d'autres personnes, pour les livrer à des parents et amis qui viendront se fixer ici, avec lui, l'automne prochain. Ces messieurs habitent la région la plus fertile de Kentucky et vont s'établir chez nous, pour y faire l'élevage des chevaux, des mules et des moutons. Notre climat leur plaît infiniment; ils sont émerveillés de notre sol; ils croient que les plantes fouragères de leur pays viendront aussi bien, ici, que dans le Nord, et qu'on peut y produire aisément de superbes animaux, à cause de la douceur et de l'égalité du climat.

Pour les engager à poursuivre leurs desseins, la Compagnie leur a offert des terres de choix, à plus bas prix que d'ordinaire, espérant que la venue parmi nous d'agriculteurs d'une aussi grande valeur, enrichira considérablement notre paroisse et fera hausser les terres. On compte sur l'arrivée de douze à quinze familles, l'automne prochain.

Le Sugar Planter, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 14 mai:

Il s'est fermé, dans la paroisse St-Landry, une Compagnie par actions, pour construire un chemin de f. de Vidalia Platte, dans notre paroisse, à la station du Texas Pacific. On croit que cette entreprise rapportera de beaux bénéfices.

—L'habitation Silvery, ancienne propriété de MM. Jos. et Geo. Collins, a été vendue, à la criée, à M. Harry L. Laws, de Cincinnati. Il l'a payée $1000.

Le Times, Houma, paroisse Terrebonne, du 14 mai:

L'organisation d'une Association de citoyens à Morgan City, en vue de demander au Congrès d'ouvrir le bayou Plaquemine à la navigation, en plaçant des écluses à sa jonction avec le Mississippi, est un sujet qui mérite d'attirer toutes les attentions. Ce bayou aété fermé, il y a plusieurs années par l'Etat, à la demande d'une classe de citoyens résidant dans le voisinage, lesquels pensaient que cette fermeture les sauverait des inondations, dans l'avenir. Le travail n'a servi qu'aux quelques citoyens qui résidaient sur les bords du fleuve et du bayou, mais, maintenant que tout le pays est intéressé à posséder un transport à bon marché, pour ses produits, tout bien considéré, on a décidé qu'il fallait ouvrir, de nouveau, le cours du bayou, et la question a été mise devant le Congrès pour y arriver. Le moment est donc propice, pour les planteurs du bayou, il grossirait prodigieusement, si le prix du fret était réduit. Dans l'état actuel, le chemin de fer dévore tous nos bénéfices et une bonne partie de ceux de la Nouvelle-Orléans. Il est difficile de supposer ce qu'y gagneraient les six paroisses qui y sont intéressées, mais on peut dire que la somme s'élèverait à des millions. Nous apprenons que des ingénieurs sont chargés de faire les études nécessaires dans ce but; C'est le devoir de nos représentants au Congrès de donner une forte impulsion à l'entreprise.

Il est aussi question de creuser le lit de l'Atchafalaya, de Morgan City au Golfe du Mexique. M. Ch. Morgan avait, il y a quelques années, commencé le travail, mais il ne l'a jamais achevé. Son but était d'activer le départ de ceux de ses navires qui allaient à Galveston. C'est aujourd'hui l'affaire du gouvernement général. L'entreprise est de laplus grande importance pour notre commerce, qui y trouverait de magnifiques débouchés. Que notre population se joigne donc à l'association et l'aide à mener l'œuvre à bien.

La Revue, Marksville, paroisse Avoyelles, du 14 mai:

Le Bayou des Glaises monte lentement et la Rivière Rouge baisse. Le steamer "Minnie" a fait un voyage, cette semaine, dans le bayou, et est allé jusqu'à Moreauville.

—Notre ex-shérif, M. Léon Ganthier, de l'habitation Cedar Grove, sur le bayou des Glaises, était en ville, cette semaine. Il nous a dit que, dans son voisinage, les récoltes sont superbes et poussent rapidement. La plupart des planteurs sont occupés à sarcler leur maïs.

—Décédé, chez lui, à Marksville, à l'âge de 48 ans, M. Alphonse J. Ducote. M. Ducote était fort aimé et estimé. Ses restes ont été accompagnés au cimetière par une foule d'amis et de parents.

—Décédé, chez lui, à Moreauville, à l'âge de 58 ans, M. Alphonse B. Coco, aussi bon citoyen que bon père de famille. Il laisse une veuve et plusieurs enfants pour pleurer sa perte.

La Sentinelle, Rayne, paroisse Acadie, du 14 mai:

M. J. E. Cessac nous a montré, jendi dernier, une tige de coton apportée en ville par M. Anding et venue sur la ferme de M. Geo. Sarver, dans le voisinage de Rayne. Elle a 16 pouces de hauteur. Elle porte plusieurs grabots d'une grande dimension. M. Sarver, a, paraît-il, sept acres de coton de cette qualité, de cette grandeur. Le tout a été semé le 8 février. Voilà qui prouve aux étrangers qui ont l'intention de venir se fixer chez nous, qu'ils y trouveront un sol fécond et précoce.

—Plusieurs régions de notre paroisse ont été traversées par un ouragan accompagné de grêle, jeudi dernier. On nous rapporte qu'à quelques milles d'ici, les grêlons étaient aussi gros que des œufs de poule; le terrain en était couvert. On ne dit pas que les récoltes soient endommagées.

—Nous devons à M. Faustin East les informations suivantes sur les récoltes, à Queue Tortue: Le maïs, très en avance et levant bleu. Le dernier sarclage va bientôt commencer; nous en dirons autant du coton.

Le *Réveil*, St. Martinville, paroisse St. Martin, du 14 mai:

Les chaleurs commencent à devenir étouffantes. Le thermomètre est monté, un jour de cette semaine, à 93 degrés.

—Les affaires commerciales languissent; on ne voit que très peu d'argent en circulation; aussi, les marchands peuvent-ils, sans nuire beaucoup à la recette de chaque jour, se livrer à de longues siestes.

—Le vapeur "Têcha" a déchargé, mardi, dans notre port, plusieurs puissantes machines destinées à la raffinerie de MM. Bush et Levert.

Le *Herald*, Mahnville, paroisse St-Charles, du 14 mai:

Le fleuve monte. Nous avons un bien grand besoin de pluie.

—Le temps était menaçant, mardi et mercredi. Le thermomètre était à 90 degrés, le dernier jour, à 4 heures et demie.

—Bon nombre de planteurs de riz sont en train d'enlever les mauvaises herbes de leurs champs. La dernière hausse du fleuve leur a rendu un peu de courage; ils s'attendent à avoir suffisamment d'eau, en attendant les pluies.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 14 mai:

Nous avons un temps sec, chaud et froid; aussi avons-nous grand besoin de pluie. Les mûres même se dessèchent.

—Chaque bateau nous apporte de nouveaux habitants pour l'été.

—Nous publions, à notre troisième page, la liste des contribuables délinquants.

—La propriété Claudel, située à Covington, a été vendue, cette semaine.

—Quand il sera achevé, l'Hôtel Gonthier—Crystal Springs—aura un superbe aspect.

—La laine nous est arrivée en abondance, cette semaine. Elle se vend à un bon prix—de 25 à 26 sous la livre.

—Il règne, à l'état d'épidémie, une maladie des yeux, dans la paroisse Washington.

—L'avoine croît fort bien, cette année. Nous en avons vu de beaux spécimens. La plante a de cinq à six pieds de haut et les épis sont bien fournis.

—Les élections du maire et des aldermen de Covington auront lieu le premier lundi de juin.

—Notre inspecteur, M. Harry Warren, vient, avec l'aide de ses hommes, d'achever le pont d'Abita. Il a mis le chemin en parfait état.

—Les travaux de terrassement du chemin de fer "d'Abita Springs" sont achevés; la pose des rails avance à raison de trois quarts de mille par jour. On pense que le premier train pourra arriver ici, de la ville, vers le 1er juin.

—Ce qu'il faut maintenant à Covington, c'est:

Un chemin de fer;

Un hôtel de premier ordre, avec une centaine de chambres, au moins;

Un collège;

Une grande salle publique;

Une bonne musique militaire;

Un club de canotiers;

Un club de tir au fusil;

Un club de "base ball";

Des clubs d'arcs et de jeu de paume.

Le travail sans distraction attriste. A l'exception de quelques pique-nique et de quelques soirées dansantes, nous n'avons aucun amusement à nous donner ni à offrir à ceux qui viennent nous visiter. Il y faut remédier le plus tôt possible.

— Nous apprenons que MM. Ed. Bossier et Ed. Breckenridge, Poitevent et Favre, ont acheté, cette semaine, la propriété d'Abita Springs. Les deux derniers associés en ont acquis la moitié. Le prix des Sources a été de $12,000.

— M. John T. Moore, jeune, un des négociants les plus riches de la Nouvelle-Orléans, s'est rendu l'acquéreur de douze terrains de Bossier City; il va bientôt commencer à bâtir. MM. Durant Duponte, Henry Bier et le capt. Francès, le président de l'Association des remorqueurs, vont en faire autant.

—Le restaurant de Mme E. Domergue a été complètement remis à neuf. C'est un des rendez-vous les plus populaires de Covington. La table y est élégamment servie; on y trouve toutes les primeurs, suivant les saisons, et la cuisine y est de premier ordre.

L'Abéccate, Houma, paroisse Terrebonne, du 14 mai:

Les récoltes, sur le Bayou du Large, peuvent aisément supporter la comparaison avec celles du reste de la paroisse. Durant une récente tournée que nous avons faite dans cette région, nous avons trouvé les champs en très bon état et les planteurs enchantés de la perspective. Voici les quelques notes que nous avons prises à cette occasion:

Sur Mulberry Farm, appartenant à MM. McCollam et Cie., il y a 12 acres de plant de cannes, 125 de souches de première année et 1 125 de maïs; le tout cultivé par des tenanciers.

M. Joseph Toup, jeune, a 5 acres de plant, 1 acre de souches, 30 de maïs et 4 de riz. Sur l'habitation Tolmard, dirigée par M. Léo Nelson, il y a 100 acres de plant, 125 de souches de première année, 25 de seconde année et 150 de maïs. M. Célestin Bergeron a 3 acres de plant, 9 de maïs, 4 de riz. M. Thos Cooke a 75 acres de plant, 60 de souches de première année, 50 de maïs, le tout en bon état. M. Clotyrille Ludry a 12 acres de plant, 12 de souches de première année et 30 de maïs. G. J. B. Porche a 2 acres de plant, 3 de souches de première année, 10 de maïs et 2 de riz. M. C. Porche a 6 acres de plant, 5 de souches de première année et 20 de maïs. M. Joseph B. Darré a 11 acres de plant, 11 de souches de première année et 30 de maïs. MM. Thériot et Champagne ont 113 acres de plant, 90 de souches de première année, 30 de seconde année, 70 de maïs, 10 de riz. M. Aurélie Thériot dirige la propriété et l'a mise en parfaite état.

M. Augustin Thériot a 7 acres de plant, 2 de souches, 15 de maïs, 3 de riz. M. A. Chauvin a une moitié dans la propriété. Sur l'habitation St-Eloi, propriété de M. H. Marmande, qui a pour directeur M. J. L. Leblanc, il y a 117 acres de plant, 100 de souches de première année et 115 de maïs. M. Edwin F. Watkins a 14 acres de plant, 12 de souches, 12 de maïs et 5 de riz. M. T. Thériot a 28 acres de plant, 33 de souches, 35 de maïs, 4 d'avoine "Rust proof," 2 de pommes de terre, 1 de sorgho pour les animaux et 1|2 acre de "Russian Sunflower" pour la volaille. M. Félix Thériot a 30 acres de plant, 20 de souches, de première année, 25 de maïs et 5 de riz. M. Emile Vice a 5 acres de plant, 4 de souches, 12 de maïs, et 5 de riz. M. Emilien Thériot a 4 acres de plant, 2 de souches, 40 de maïs et 8 de riz.

—On nous signale, sur la propriété du juge Mois, à Canal Melanger, un oranger qui a 5 pieds de circonférence. Tout vieux qu'il est, il est plein de vigueur et couvert de fruits.

—On nous a montré, hier, une pêche cueillie sur la propriété de MM. Leoval et Graman, qui y ont une pépinière. L'arbre a été greffé l'an dernier. C'est un specimen superbe de ce que peut produire la basse Louisiane.

Si votre sang est vicié, purifiez-le sans délai en vous servant de la Salsepareille d'